

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 MARS 2012**

Date de convocation :

1^{er} mars 2012

Date d'affichage :

29 mars 2012

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 13

votants : 15

L'an deux mille douze, le six mars à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Le Maire, Thierry LOUIS.

Présents :

LOUIS Thierry, COSSERON Claude, BARJOL Chantal, LENOEL Jacqueline, GILLES Christophe, LEMAITRE Philippe, LEGRAVEY Jacqueline, AUCRETERRE Stéphane, LECLERC Joël, OLIVIER Véronique, GOYER Muriel, DIEUL Sandrine, POZZO Maryvonne formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

LECOUILLARD Gérard a donné procuration de vote à GILLES Christophe.

HOLE Jean-Marie a donné procuration de vote à COSSERON Claude.

Secrétaire :

DIEUL Sandrine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- ☞ de verser à la Caisse d'Allocations Familiales de la Manche (Caf) la somme de 551,40 € correspondant à sa participation financière au Fonds de Solidarité pour le logement (FSL) pour l'année 2012 ;
- ☞ d'accepter le devis Erdf d'un montant de 927,00 € HT relatif à un branchement au réseau électrique basse-tension place Bienaimé Lavarde ;
- ☞ de retenir le devis d'un montant de 942,73 € HT (1127,51 € TTC) de l'entreprise Signaux Girod Nord-Ouest pour la fourniture de panneaux de rues ;
- ☞ de nommer l'endroit appelé actuellement « Lotissement Collibeaux », situé rue du Corps de Garde, : Lotissement Les Bruyères de Mer et de créer une nouvelle numérotation ;
- ☞ de retenir le devis de l'EURL Hubert MARIE d'un montant de 882,26 € HT (1 055,60 € TTC) relatif aux travaux de réparation de la gouttière de la bibliothèque municipale et de la toiture de l'espace jeunes ;
- ☞ d'autoriser la SAUR à appliquer des dégrèvements sur taxe d'assainissement suite à des fuites d'eau après compteur pour M. Angelo Bertagnolio et M. Serge Coquelin ;
- ☞ d'accepter le devis de l'entreprise Hubert MARIE d'un montant de 407,00 € HT (486,77 € TTC) relatif à la réfection de chéneau sur la sacristie de l'église ;
- ☞ de retenir le devis de l'entreprise L. Van Moé d'un montant de 160,05 € HT pour le remplacement de la Ventilation Mécanique Contrôlée du logement communal situé au 14 rue de Béarn ;
- ☞ d'accepter le devis de l'auto-école CER Agnès à La Haye du Puits d'un montant de 560 € pour la formation de M. Cyril RIVAT au permis E(B) ;
- ☞ de fixer le quota d'avancement de grade du personnel titulaire de la fonction publique territoriale de la commune à 100% par cadre d'emplois ;

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 MARS 2012**

- ☞ d'autoriser M. Le Maire à prendre et à signer l'avenant en plus value n°2 d'un montant de 691,69 € HT (827,26 € TTC) relatif à la réalisation et à la réparation de dessous de toit du Syndicat d'Initiative ;
- ☞ d'accepter le devis d'un montant de 202,88 € HT (242,64 € TTC) de l'entreprise LERICHE pour la fourniture et la pose d'un ensemble WC complet avec cuvette réhaussée dans le cadre du marché d'extension et d'aménagement du Syndicat d'Initiative ;
- ☞ de retenir la proposition de l'entreprise Locatech Artifice de Coutances d'un montant de 5 000 € pour le tir du feu d'artifice du 14 juillet 2012.

Fait à Saint-Germain/Ay,
le 6 mars 2012
Le Maire,
Thierry LOUIS